

Italie : masque obligatoire à l'extérieur dans tout le pays, état d'urgence jusqu'à fin janvier

Par Le Figaro avec AFP

Publié il y a 1 heure



Le premier ministre italien a souligné le rebond de l'épidémie dans le pays. *POOL / REUTERS*

L'Italie a décidé mercredi 7 octobre de rendre obligatoire le port du masque à l'extérieur sur tout son territoire et de prolonger jusqu'au 31 janvier prochain l'état d'urgence, pour mieux lutter contre la résurgence de l'épidémie de Covid-19.

Le chef du gouvernement italien Giuseppe Conte a souligné mercredi devant des journalistes que l'Italie était entrée «*dans une phase nouvelle avec une remontée des contagions*» nécessitant «*plus de rigueur*» afin de protéger les activités productives du pays. Ceux qui

n'endosseront pas de masques en sortant de chez eux risquent une amende pouvant aller jusqu'à 1.000 euros, a-t-il stipulé, en recommandant de les porter aussi en recevant des amis à la maison.

Mercredi le pays a enregistré un gros rebond des nouveaux cas, au nombre de 3.678, soit un millier de plus en 24 heures. Le pays n'avait pas connu une telle progression depuis la mi-avril lorsque les habitants étaient confinés. L'Italie a déploré mercredi 31 décès du Covid-19, chiffre record depuis la fin juin en Italie.

Certaines villes, comme Gênes, ou certaines régions, comme le Latium (Rome) ou la Campanie (Naples), avaient pris les devants en rendant obligatoire le port du masque dans la rue. Déjà obligatoire dans les lieux publics fermés en Italie, il le deviendra désormais en extérieur dans tout le pays à partir de jeudi, selon un décret-loi publié mercredi soir.

Le port du masque ne sera toutefois pas obligatoire à domicile et dans des lieux isolés fréquentés par une même famille. Les enfants de moins de six ans, ainsi que les personnes souffrant de pathologies incompatibles avec le port du masque, sont exemptés. Le masque ne sera pas non plus obligatoire lors d'activités sportives.

Le gouvernement a par ailleurs adopté mercredi une loi interdisant aux 20 régions italiennes, qui jouissent d'une grande autonomie, notamment dans le domaine de la santé, de prendre des mesures moins restrictives que celles décidées par Rome, sauf accord du ministre de la Santé. Elles sont en revanche autorisées à prendre des mesures plus restrictives.

L'état d'urgence en Italie sert essentiellement à faciliter et accélérer la prise de décisions et de mesures destinées à combattre les effets d'un séisme, d'inondations ou d'autres catastrophes. Il avait été instauré une première fois en février, puis prolongé jusqu'au 15 octobre.